



LE BÂTISSEUR

Bulletin publié par la CSN-Construction
depuis 1966

La nouvelle image de la CSN-Construction sur les chantiers



**Téléchargez
l'application mobile
de la CSN-Construction.
Elle est faite sur
mesure pour vous !**



Programme de bourses d'études de la CSN-Construction

Du nouveau pour soutenir les études de vos enfants



Ariane Gagné
Conseillère syndicale
Communications CSN

La CSN-Construction a instauré un programme de bourses à l'intention des enfants de ses membres qui se qualifient dans les domaines sportif, artistique, scolaire et de l'engagement communautaire. Pas moins de 17 bourses seront octroyées lors d'un grand banquet qui se déroulera le 28 mars 2020. Votre enfant pourrait se qualifier.

Ces bourses s'adressent exclusivement aux enfants âgés de 7 à 17 ans d'un parent membre de la CSN-Construction. Elles visent à encourager la pratique d'un sport, de l'athlétisme, des arts de la scène (théâtre, danse, musique) ainsi que la persévérance scolaire, l'engagement communautaire et la formation professionnelle dans un métier de la construction. Ça ratisse large!

Visitez csnconstruction.ca pour plus de renseignements sur les bourses offertes et la façon de participer. ■



Les grands chantiers en 2019



Pamela Desourdie
Conseillère syndicale
CSN-Construction

L'année 2019 s'annonce importante en matière de travaux de construction à travers le Québec. Plusieurs grands chantiers ont déjà débuté et d'autres suivront au cours des prochains mois. Voici les chantiers amorcés et les chantiers prévus en 2019, selon les différentes régions :

Montréal

- Le Réseau express métropolitain (REM)
- Garage souterrain de la Société de transport de Montréal (STM)
- Construction d'un siège social de la Banque Nationale
- Déconstruction de l'ancien pont Champlain, qui était prévu pour l'hiver 2019
- Aménagement des abords du pont Jacques-Cartier

Québec

- Le nouveau complexe hospitalier Enfant-Jésus
- Construction d'un laboratoire Medicago
- Construction d'un immeuble de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
- Le Club Med du Massif Charlevoix
- Promenade Samuel-De Champlain, phase 3
- Construction d'une résidence pour personnes âgées sur le boulevard Lebourgneuf

Mauricie-Bois-Francs

- Construction d'une usine à papier Kruger
- Construction d'une usine de production de magnésium Kruger
- Construction d'un immeuble pour L'Union-vie compagnie mutuelle d'assurance

Saguenay-Lac-Saint-Jean

- Base militaire à La Baie
- Rio Tinto Alcan
- Le pont Dubuc, à Chicoutimi
- Construction d'une usine de transformation

Gaspésie et Bas-Saint-Laurent

- L'autoroute 85, dans le comté de Témiscouata
- La route 132, à Chandler
- Construction de l'aréna de Mont-Joli

Outaouais

- Construction du complexe Vision Multisports Outaouais inc.
- Construction de logements sur le boulevard du plateau, à Gatineau
- Construction de l'aréna de Mont-Joli

Côte-Nord

- Chantier la Romaine
- Route 389



**Services aux membres,
un seul numéro
1 800 363-6331**

Pour vous rendre disponible à l'emploi, inscrivez-vous à la Commission de la construction du Québec (CCQ), puis communiquez avec la CSN-Construction au 1 888 598-2044 (24 h sur 24, partout au Québec).

LE BÂTISSEUR

Publié par la CSN-Construction

Production
Service des communications
de la CSN

Coordination
Ariane Gagné

Photographie
Clément Allard, Louise Leblanc,
Pascal Ratthé, Patrick Sicotte

Photo de la couverture
Pascal Ratthé

Conception graphique
Philippe Brochard

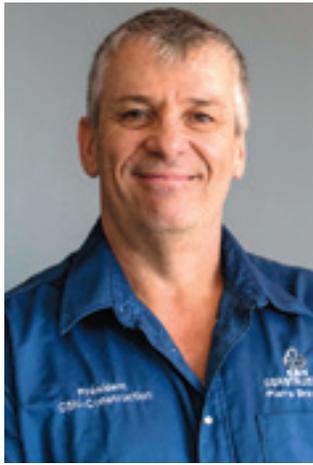
Illustration de l'entête
Alain Reno

**Impression
et distribution**
Service des communications-CSN

Tirage
17 000 exemplaires
P.P. 40064900
Dépôt légal : BANQ, BAC,
juin 2019

[facebook.com/csnconstruction](https://www.facebook.com/csnconstruction)

Mot du président



Pierre Brassard
Président

L'industrie se porte bien, la nouvelle CSN-Construction aussi !

Le travail ne manquera pas en 2019. Les perspectives de la Commission de la construction du Québec (CCQ) nous annoncent plus de 156 millions d'heures travaillées, tous secteurs confondus. La rareté de main-d'œuvre devrait favoriser le respect des conventions collectives et de la santé et sécurité sur les chantiers de construction par les employeurs.

Le gouvernement de la Coalition avenir Québec (CAQ) a annoncé qu'il mettrait de l'avant de nouvelles mesures pour faciliter le maintien ou le retour en emploi de travailleuses et travailleurs retraités ayant de l'expérience dans le secteur de la construction.

On constate par l'annulation de cohortes dans les centres de formation professionnelle que les jeunes sont moins attirés par l'industrie. Plusieurs facteurs influencent leur choix : qu'on pense à l'absence de sécurité d'emploi et d'ancienneté, toutes deux recherchées par les travailleuses et travailleurs en début de carrière. Revaloriser les emplois dans notre secteur s'avère à cet effet nécessaire.

Notre nouvelle structure d'associations provinciales de métiers et d'occupations va bon train. Nos directeurs sont aguerris et ont de l'expérience à revendre

pour bien vous servir. Ils sont proactifs et n'hésitent pas à aller à la rencontre des membres pour écouter leurs préoccupations. Tous les jours, ils visitent des chantiers et effectuent avec le plus grand sérieux leur travail de représentant en portant vos demandes auprès du comité exécutif. À cet effet, ils sont appuyés par des représentantes et représentants ainsi que par des conseillères et conseillers solides de la CSN-Construction.

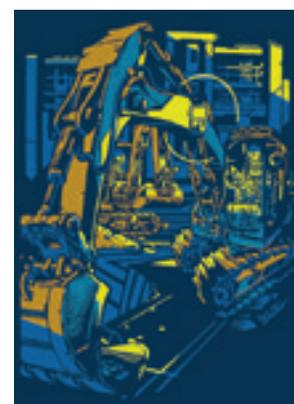
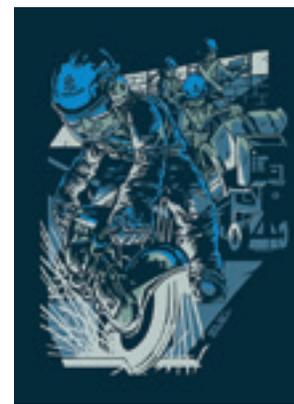
Vous avez des questions sur l'application de la convention collective et la défense de vos droits? La CSN-Construction est là pour y répondre. Contactez-nous au 1 800 363-6331, ou encore par l'application mobile ou notre page Facebook; il nous fera plaisir de vous parler.

Je vous souhaite une bonne saison estivale et du travail à toutes et à tous. Soyez prudents et profitez bien de vos vacances pour refaire le plein d'énergie! ■

Bonnes vacances !

Reposez-vous bien et revenez-nous en pleine forme !





Vous êtes-vous procuré le t-shirt gratuit à l'image de votre métier ou de votre occupation?



Ariane Gagné
Conseillère syndicale
Communications CSN

Durant toute l'année 2018, l'équipe de la CSN-Construction a consacré l'ensemble de ses énergies à l'implantation des changements adoptés en congrès. Création d'associations de métiers et d'occupations, mise en place de nouvelles structures de représentation politique, de représentation par métier et occupation et de représentation par région. Les travaux se sont déroulés efficacement.

Le 22 mai dernier, nous avons achevé la métamorphose et avons lancé la nouvelle identité visuelle de nos

associations provinciales de métiers et d'occupations. Huit illustrations originales pour huit associations, réalisées avec brio par Éric Dufour, un tatoueur de Montréal. Chacune d'elle fait l'objet d'un t-shirt que vous pouvez vous procurer gratuitement en remplissant un formulaire en ligne sur le site de la CSN-Construction. En effet, chaque membre de la CSN-Construction a droit à un t-shirt de l'association à laquelle il appartient. Avez-vous le vôtre?

Dans quelques semaines, vous aurez la possibilité de commander des t-shirts supplémentaires via la boutique en ligne de la CSN-Construction.

En attendant, voici en images le lancement sur les chantiers de la nouvelle identité visuelle de vos métiers et occupations. Vous ne trouvez pas que ça a de la gueule? ■

Illustrations par association, de gauche à droite : Association provinciale des manœuvres, Association provinciale des arpenteurs, Association provinciale des opérateurs de pelle mécanique, Association provinciale d'équipement lourd, Association provinciale des peintres et plâtriers, Association provinciale des charpentiers-menuisiers, Association provinciale des métiers de la truelle, Association provinciale des pelles mécaniques.

Des conférences réalistes et inspirantes

26^e Journée des intermédiaires



Bertrand Gauthier
Vice-président
Résidentiel

L'objectif du réseau des intermédiaires est de venir en aide aux travailleuses et travailleurs et aux employeurs aux prises avec des problèmes liés à la consommation, aux jeux compulsifs ou à la violence.

À l'occasion de la 26^e édition de la Journée des intermédiaires, Félix Ferland, représentant de la CSN-Construction, et Jocelyn Décarie, arpenteur, ont été honorés pour leurs années passées auprès de leurs camarades. Tout au long de la journée, les conférenciers se sont succédé afin d'informer les participantes et participants des diverses dépendances. Ainsi, la conférence de D^{re} Marie-Ève Morin portait sur le cannabis, ses effets et ses composants chimiques.

Le témoignage de Maxim Martin, humoriste, écrivain et animateur radio très actif et aimé des Québécoises et Québécois, a été émouvant. Avec beaucoup d'humilité, il a abordé l'état de détresse psychologique qui l'a mené à sa déchéance. En évitant de se montrer moralisateur, il a dépeint lucidement le cercle vicieux de la dépendance. Malgré



sa popularité et ses grandes réussites, il a passé une vingtaine d'années à se détruire... Il passe maintenant sa vie à se reconstruire.

Par ailleurs, Martine Ethier, de Construire en santé, s'est servi de la simulation d'un comédien afin d'expliquer l'approche utilisée pour accompagner les personnes qui vivent une situation de dépendance et leur réalité lors d'une cure de désintoxication.

Les intermédiaires sont à pied d'œuvre pour informer les travailleuses et travailleurs de l'existence de ce programme volontaire et confidentiel. Ces bénévoles représentent le cœur de notre programme de prévention, qui a permis à des centaines de travailleuses et travailleurs de se questionner sur leur consommation et leur comportement. On les remercie d'avoir aidé des centaines de familles à retrouver une vie saine et équilibrée! ■

Six membres de la CSN-Construction participaient, le 6 avril dernier, à la 26^e Journée des intermédiaires au Palais des congrès, à Saint-Hyacinthe. De gauche à droite : Bertrand Gauthier, Reginald Turgeon, Felix Ferland, Alexandre Mailhot, Michel Dupond et Jocelyn Décarie.

Le programme de prévention vous a-t-il été présenté ?



Bertrand Gauthier
Vice-président
Résidentiel

Saviez-vous qu'il est très important, au moment d'entreprendre un nouvel emploi dans l'industrie de la construction, et quel que soit le secteur visé, de prendre connaissance du programme de prévention? Ce programme doit vous être fourni par l'employeur, et ce dernier est responsable de vous le faire lire avant même que vous n'ayez commencé votre travail.

Le programme de prévention vous permettra ainsi en peu de temps de comprendre votre environnement

de travail. Vous pourrez avoir une vue d'ensemble du chantier, vous connaîtrez les consignes de circulation et serez en mesure de comprendre le rôle et les responsabilités des personnes en santé et sécurité. Vous saurez quel est l'ordre des travaux à exécuter et serez aussi en mesure d'évaluer les risques inhérents à l'exécution de ces travaux. De plus, vous aurez la bonne méthode de travail et vous connaîtrez les équipements de protection requis pour les tâches à accomplir. Enfin, vous prendrez connaissance du plan d'évacuation en cas d'urgence et vous localiserez le point de rassemblement, le cas échéant.

N'oubliez pas que vous pouvez aussi demander des formations auprès de l'employeur si vous n'êtes pas habitué avec les outils ou l'équipement que vous devez utiliser.

Dans plusieurs situations, des procédures d'exécution seront déterminées à l'avance, comme le cadencement, l'excavation ou le travail près des lignes électriques. Vous saurez aussi quoi faire en cas d'accidents mineurs nécessitant les premiers soins, ainsi que la procédure pour compléter le registre des accidents. Finalement, ce programme vous permettra aussi de savoir à quelle fréquence le comité de chantier en santé et sécurité se rencontre.

À l'occasion de la Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail, Jean Lacharité, vice-président de la CSN, nous rappelait qu'en 2018 seulement, 62 personnes ont perdu la vie à la suite d'accidents sur leur lieu de travail. Parmi celles-ci, un grand nombre travaillait dans la construction. Il est inadmissible de perdre sa vie à la gagner! La prévention, ça doit être pris au sérieux. ■



Les décès à la suite de manœuvres de recul doivent cesser



Jean-Louis Simard
Vice-président
Institutionnel commercial
et Industriel (IC-I)

Une journée de réflexion, initiée par la CSN-Construction, sur la sécurité des manœuvres de recul, s'est tenue le 5 avril dernier. À cette occasion, des organisations issues de toutes les sphères de l'industrie de la construction ont adopté une déclaration de principes commune sur les manœuvres de recul.

Organisée en collaboration avec madame France Girard, directrice division construction-arpentage chez LRD/GPLC inc., cette rencontre faisait suite au décès, en octobre 2018, d'un confrère arpenteur, Patrick Morin.

La journée a été chargée en émotions, notamment en raison de la présence de la conjointe du défunt, madame Nathalie Ouellet, que l'on remercie particulièrement.

Les discussions ont été très cordiales et enrichissantes grâce à la trentaine de personnes présentes, issues d'associations syndicales et patronales, d'entrepreneurs, de la CNEST et de firmes de technologie.

Voici le résumé des sujets qui ont été abordés lors de cette journée :

- Le facteur humain ne doit jamais passer après l'argent;
- Les retards et les échéanciers augmentent la cadence au détriment de la sécurité;
- La fatigue et les conditions de travail affectent la vigilance;
- La précarité des travailleuses et des travailleurs de la construction fait en sorte que plusieurs hésitent à dénoncer les situations problématiques de sécurité;
- La sécurité sur les petits chantiers n'est pas comparable à celle sur les grands chantiers;
- Les chantiers urbains impliquent certains dangers pour la population;
- Les consignes des signaleurs ne sont pas toujours respectées.

L'implantation des nouvelles technologies au service de la sécurité est un bon moyen de prévention, mais il ne faut jamais mettre de côté le facteur humain. La réussite des programmes «tolérance zéro» de la CNEST est d'ailleurs abordée comme un objectif à atteindre. Un plan d'action à long terme sera développé en ce sens. ■

Flambée du coût des médicaments

La CSN-Construction agit



Jean-Luc Deveaux
Vice-président
Génie civil et voirie

La CSN-Construction est préoccupée par la montée des prix des médicaments en pharmacie. Elle siège à titre d'association représentative au sein du Comité sur les avantages sociaux de l'industrie de la construction (CASIC) qui, en vertu de la loi R-20, est chargé d'administrer votre assurance MÉDIC Construction.

Des reportages et un recours collectif contre les pharmaciens propriétaires ont conduit la CSN-Construction à une réflexion au sein de son comité exécutif et au CASIC. Celle-ci les a amenés à conclure qu'il est maintenant temps de passer à l'action. Les discussions concernant la hausse des prix des médicaments ne suffisent plus.

En 2017, les montants remboursés par MÉDIC Construction étaient de l'ordre de 453 M\$, dont 257 M\$ l'ont été pour les médicaments, soit 55 % des montants remboursés.

Pas de franchise, grâce à la CSN-Construction

Les parties patronales et des études actuarielles ont suggéré au CASIC d'adopter un règlement pour imposer aux travailleurs de la construction une franchise par prescription de 5 \$. La CSN-Construction s'est vigoureusement opposée à une telle franchise et elle a eu gain de cause. Les autres associations représentatives partagent son opinion.

Nous reconnaissons que la hausse des prix des médicaments est un fait préoccupant. Cependant, nous affirmons que ce n'est pas aux travailleurs de la construction à payer la facture de la hausse des prix.

Ce que nous proposons

Nous proposons à l'industrie de la construction d'étudier le plus de solutions possible pour réduire les factures qui s'accumulent sur le dos des travailleurs. Ainsi, la CSN-Construction s'engage à réaliser une autre étude actuarielle pour examiner des solutions afin d'empêcher le CASIC de réduire les couvertures de Médic Construction. Nous allons amorcer des rencontres de négociation des honoraires des pharmaciens avec l'Ordre des pharmaciens du Québec et l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires.

Pour les travailleuses et travailleurs de la construction du Québec, voir un syndicat de travailleurs de la construction entamer des pourparlers avec les pharmaciens pour négocier le prix des médicaments sera une première.

La CSN-Construction pense sincèrement qu'il est de son devoir de représentation de négocier le prix des médicaments en pharmacie. Le 6 juin dernier, le sujet des honoraires des pharmaciens a été traité à la réunion du CASIC. Une rencontre avec le président de l'ordre des pharmaciens et la CSN-Construction est aussi prévue au cours du mois de juin. Nous vous tiendrons au courant de nos démarches. ■

Les pauses s'imposent



Jean-Louis Simard
Vice-président
Institutionnel commercial
et Industriel (IC-I)

Nous sommes toutes et tous bousculés par le rythme de la vie trépidante d'aujourd'hui : le travail, la famille, le trafic, le stress, etc. De plus en plus de travailleuses et de travailleurs de la construction ne prennent pas leur pause en après-midi et préfèrent partir 15 minutes plus tôt. Est-ce que ces 15 minutes en moins vont améliorer leur qualité de vie ? Il faut se poser la question. Chose certaine, cette pratique risque d'avoir des répercussions à long terme.

La prochaine négociation approche tranquillement. D'ici là, ne donnons pas de munitions aux employeurs ! Il est de notre devoir de faire la démonstration que les pauses sont essentielles. Car elles le sont ! Tant pour se donner un temps d'arrêt salutaire durant la journée que pour la santé et la sécurité sur les chantiers, il est important de s'arrêter quelques instants.

Au fil des ans, nous avons négocié les pauses et les avons obtenues, avec le salaire et les avantages qui y sont associés. Ne risquons pas de les perdre, ne permettons pas aux employeurs de se servir du comportement de quelques-uns pour nous les retirer. Ce serait un recul.

Il faut agir pour conserver nos acquis gagnés collectivement. Pour nous préparer en vue de la prochaine négociation, soyons cohérents : prenons nos pauses ! ■

La CSN–Construction défend les travailleurs des chemins de fer



Jean-Luc Deveaux

Vice-président

Génie civil et voirie

Depuis l'adoption de la loi R-20, en décembre 1968, l'assujettissement d'un nouveau secteur d'activité cause pour la première fois un important conflit de compétence entre plusieurs organisations syndicales pour la pose des rails du Réseau express métropolitain (REM).

L'assujettissement de la construction des chemins de fer a été reconnu officiellement en septembre 2017, après une dure bataille syndicale et un long débat juridique qui a débuté en novembre 2010.

Depuis les négociations du secteur du Génie civil et voirie de 2017, la CSN–Construction travaille pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs du réseau ferroviaire. Rappelons que l'annexe Z-6 a été signée par toutes les associations représentatives et ratifiée par l'ensemble des travailleuses et travailleurs de l'industrie de la construction, en assemblée syndicale. Elle prévoit qu'il faut dégager des forums de discussion entre les parties pour parler des conditions des travailleurs sur les chemins de fer.

Depuis novembre 2010, deux groupes se sont intéressés aux travaux ferroviaires : les opérateurs de machinerie lourde et les manœuvres spécialisés.

Les travaux du REM représentent un million d'heures qui doivent être exécutées en 63 tâches, avec 407 salarié-es et 17 équipements, pour tous les travaux requis en vue de la pose des rails.

Décisions

Le 7 décembre 2018, NouvLR a rendu sa décision d'assignation pour la pose des rails en précisant que celle-ci était fondée sur la compétence et le savoir-faire de la main-d'œuvre établie depuis des décennies et qu'elle ne donnait aucune exclusivité d'une tâche ou d'un équipement ferroviaire à un métier ou une occupation.

La décision de NouvLR a été contestée par le local 2182 du métier de mécanicien de chantier, par le local 711 des monteurs-assembleurs, par le local 791 des opérateurs de machinerie lourde et par d'autres intervenants qui représentent les manœuvres, les grutiers et les opérateurs de machinerie lourde. Seule



la CSN–Construction est intervenue pour protéger les travailleurs des entreprises ferroviaires qui ont exécuté les travaux de pose de rails de chemins de fer depuis des décennies.

Le 16 janvier 2019, par décision unanime, le Comité de résolution des conflits de compétence a donné raison à la CSN–Construction, qui a toujours soutenu les travailleurs des entreprises de construction des chemins de fer.

Le 23 janvier 2019, le local 2182 des mécaniciens de chantier a contesté au Tribunal administratif du travail (TAT) la décision du Comité de résolution des conflits de compétence.

Puis, le 26 avril 2019, le TAT a tenu une conférence préparatoire en présence de 15 parties, incluant la CSN–Construction. Il y aura 21 jours d'audition : la première s'est tenue le 9 mars 2019 et la dernière aura lieu le 10 septembre prochain.

Reconnaître l'expérience acquise

Certains estiment que les définitions de métiers (mécanicien de chantier, monteur-assembleur, opérateur de machinerie lourde et grutier) et de manœuvre spécialisé impliquent les travaux de pose de rails des chemins de fer.

La thèse de la CSN–Construction soutient pour sa part que les travailleurs ferroviaires possèdent exclusivement la compétence de la pose des rails des chemins de fer, puisqu'ils le font depuis des décennies. Cette position défend le gros bon sens : reconnaître l'expérience acquise des travailleurs ferroviaires depuis toutes ces années. La CSN–Construction va d'ailleurs demander la création d'un nouveau métier pour la construction des chemins de fer.

Le dossier de la pose des rails est à suivre et la CSN–Construction vous en informera dans les mois à venir, jusqu'à la décision finale du TAT. ■



18 %
de rabais
en assurance
auto

**Demandez
une soumission**

1 866 777-2886
ssq.ca/groupes

**Profitez
de rabais
exclusifs**



10 %
de rabais
en assurance
habitation



Rareté de main-d'œuvre dans la construction

Sources du problème et pistes de solutions



Ariane Gagné
Conseillère syndicale
Communications CSN

Comme bien des secteurs industriels au Québec, la construction n'échappe pas au problème de rareté de main-d'œuvre. Plusieurs causes expliquent cette situation et des solutions existent pour y remédier. La CSN-Construction s'intéresse de près à la question.

La rémunération est intéressante dans la construction, à condition de travailler! Cette réalité, en plus de l'enjeu lié à la sécurité et aux conditions de travail difficiles, éloigne les travailleuses et travailleurs des chantiers. On remarque aussi un changement de culture et de valeurs chez les jeunes. La réputation de l'industrie quelque peu négative vient ici jouer un rôle dans leur désaffectation sur les chantiers. Discrimination envers certains groupes, climat parfois malsain conduisant à de l'intimidation ou à du harcèlement, conflits de travail rudes et non-respect de l'environnement sont autant de facteurs qui dissuadent les jeunes de grossir les rangs de l'industrie.

La concurrence des autres industries, les départs à la retraite et la démographie à la baisse viennent également affecter l'embauche. Les grands travaux, comme ceux du pont Champlain, à Montréal, qui drainent toutes les ressources en un seul endroit, créent pour leur part

un déséquilibre sur d'autres chantiers. Sur le plan administratif, la lourdeur du fonctionnement d'embauche, avec les ouvertures de bassin et le cadre entourant la référence de personnel, ajoute à la difficulté de recrutement.

Comment remédier à la situation?

Selon le vice-président de la CSN-Construction, Génie civil et voirie, Jean-Luc Deveaux, le mouvement syndical doit exercer son leadership pour essayer de renverser la vapeur.

« Nous sommes les meilleurs vendeurs de l'industrie, car c'est nous qui négocions les conditions de travail », souligne-t-il. Il estime notamment que les syndicats doivent être présents lors de rencontres internationales, comme celle de la Fédération mondiale du bois et du bâtiment, pour aller rencontrer les travailleurs potentiels et mieux les attirer. Ils doivent combattre les préjugés envers certains groupes comme les femmes, les autochtones et les immigrants, qui sont peu représentés dans l'industrie. Il faut aussi qu'ils créent des mouvements entre les différents corps de métiers similaires. « Un travailleur de la Davie, qu'il soit un plombier, un soudeur ou un électricien, participe à la construction d'un bâtiment flottant. Quand il est mis à pied, pourquoi il ne viendrait pas dans la construction? », s'interroge-t-il. Une plus grande proactivité syndicale est en outre essentielle pour endiguer le problème de rareté de main-d'œuvre. La CSN-Construction y travaille. ■

PHOTO : PATRICK SICOTTE

Avec l'application de la CSN-Construction

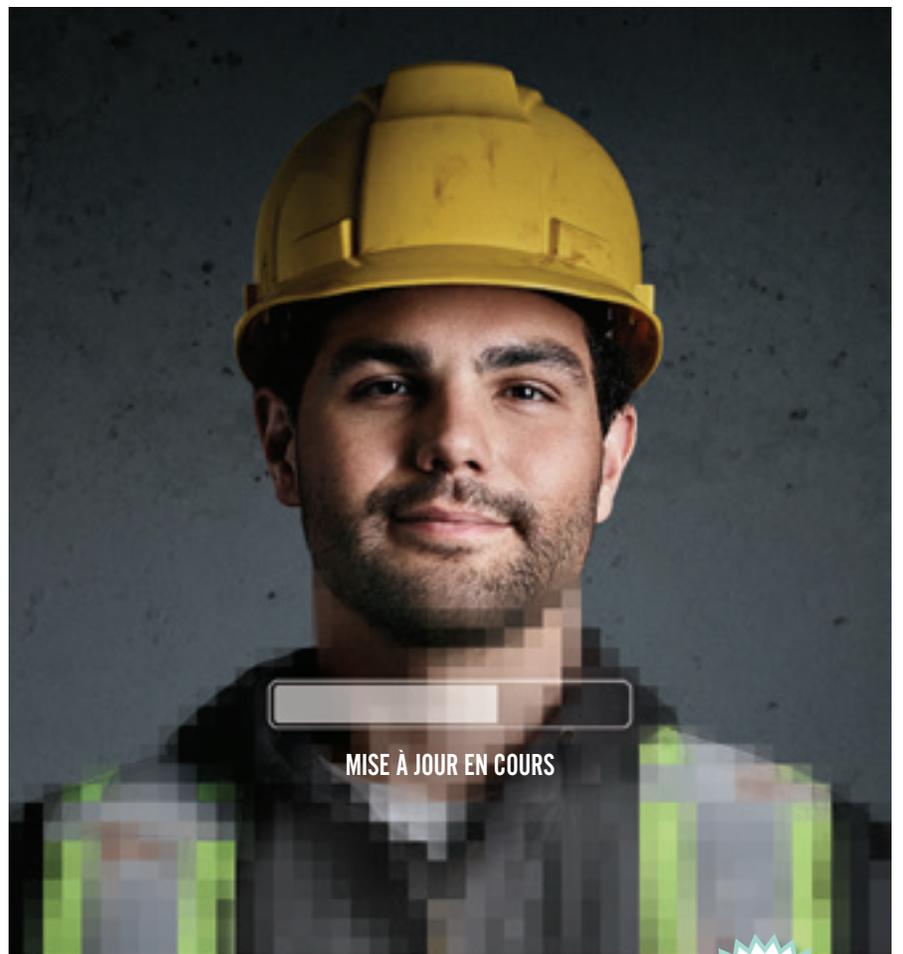


- Mettez à jour votre dossier en quelques clics
- Signalez vos disponibilités à l'emploi
- Enregistrez vos heures de travail
- Recevez les alertes en besoin de main-d'œuvre
- Communiquez directement avec nous
- Ayez accès à une foule d'infos propres à l'industrie

Aucune raison de s'en passer. Téléchargez-la!

Services aux membres, un seul numéro 1 800 363-6331

Pour vous rendre disponible à l'emploi, **inscrivez-vous à la Commission de la construction du Québec (CCQ), puis communiquez avec la CSN-Construction au 1 888 598-2044 (24 h sur 24, partout au Québec).**



MISE À JOUR EN COURS

**ET VOUS ?
ÊTES-VOUS À JOUR ?**

INSCRIVEZ-VOUS À UNE ACTIVITÉ
DE PERFECTIONNEMENT DÈS MAINTENANT !

**FIERS
ET COMPÉTENTS**.COM
FORMATION
DANS L'INDUSTRIE
DE LA CONSTRUCTION

DEVENEZ UN CANDIDAT CONVOITÉ | DÉVELOPPEZ VOS COMPÉTENCES | ENRICHISSEZ VOS CONNAISSANCES